

MAIRIE DE BUSSIÈRES



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 30 janvier 2023**

1. Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2022.
**Adopté par 9 voix « Pour »
1 voix « Contre »**
2. Annulation de la délibération 29/2022 du 4 octobre 2022 portant sur le versement de la Taxe d'Aménagement perçue par la Commune de Bussières à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
Délibération n° 1/2023
Adoptée à l'unanimité
3. CACPB – Convention relative aux eaux pluviales urbaines 2023
Délibération n° 2/2023
Adoptée à l'unanimité
4. Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Délibération n° 3/2023
Adoptée à l'unanimité
5. Ecole – Pour mise aux normes, remplacement de 5 fenêtres et 2 portes et réfection des peintures intérieures et revêtement de sol – sollicitation de subvention au titre du Fonds D'Equipement Rural 2023,
Délibération n° 4/2023
Adoptée à l'unanimité
6. Mairie - devis pour passage aux luminaires leds,
Délibération n° 5/2023
Adoptée à l'unanimité
7. Passage à la Nomenclature budgétaire et comptable M 57 développée, pour l'année 2024
Annulée

Bussières, le 31 janvier 2023

Dominique MACHURÉ
Maire

